



FNEC-FP-F0 45

10 rue Théophile Naudy, 45000 Orléans

f nec-fp-fo45@orange.fr

Orléans, le 17 juin 2026

Madame la DASEN,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable à un dépôt de préavis de grève départemental pour les personnels du 1^{er} degré et du 2nd degré exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés : enseignants, accompagnants des élèves en situation de handicap, psychologues de l'Éducation Nationale, contractuels, etc, à compter du 19 juin jusqu'au 4 juillet inclus.

Voici les raisons qui motivent cette notification :

Une nouvelle vague de fortes chaleurs s'annonce sans qu'aucune mesure concrète ne soit appliquée pour la protection des personnels. Alors qu'un tel épisode a eu lieu il y a trois semaines, que des collègues ont pu relever des températures de 33°C dans les salles de cours, aucune mesure d'anticipation ne semble avoir été prise, contrairement aux obligations légales et réglementaires de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

En application du décret n°2008-1246 du 01/12/2008, nous vous demandons une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification ».

Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire à notre parfaite considération,

Laurent Thébaut, secrétaire départemental de la FNEC-FP-FO 45,

Pierre Quillet, secrétaire départemental du SNFOLC 45,

Thibaut Jauvis, secrétaire départemental du SNUDI-FO 45.